

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 10 mai 2023

Madame Georgeta Rossier, Présidente du Conseil communal de Lavigny, ouvre la 1ère séance du Conseil communal de l'année 2023.

Elle adresse ses salutations à l'Assemblée, à la Municipalité, aux représentants de la presse et au public.

1. APPEL.

Excusés : Messieurs Philippe Estiévenart, Jörg Frischholz, Pierre-Yves Rochat et Quentin Sandoz.

La secrétaire procède à l'appel : 26 Membres sont présents (inclus Madame la Présidente).

La Présidente constate que le quorum est atteint. L'Assemblée est donc valablement constituée. Elle remercie chacun et chacune de leur présence à cette séance.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

L'ordre du jour a été transmis par courrier postal ainsi que la convocation.

La Présidente informe qu'elle a reçu entre temps une demande de modification de la part du Conseiller Monsieur Marsella pour cause d'arrivée tardive pour des raisons professionnelles.

En conséquence, le point :

- 4) Dépôt du postulat passe en point 7) ;
- 7) Préavis municipal N°1/2023 passe en point 4).

Monsieur le Conseiller Marsella ayant pu se libérer de ses obligations professionnelles et donc présent à l'appel ; la Présidente propose de maintenir l'ordre du jour modifié.

Elle demande si le Conseil donne son accord et s'il souhaite proposer d'autres modifications à l'ordre du jour ?

- Le Conseil donne son accord et aucune modification n'est proposée.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour modifié.

1. Appel (*art. 26 LC*)
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal du 7 décembre 2022.
4. Préavis N°1/2023 – Comptes de l'exercice 2022 et rapport de gestion.
5. Préavis N°2/2023 – Demande de crédit de CHF 818'000.- pour la réfection des captages des sources en Arney
6. Préavis N°3/2023 – Demande de crédit pour aménager la surface locative du bâtiment B1.
7. Postulat déposé par Monsieur Marco Marsella : « *La sécurité pour tous à Lavigny* ».

8. Renseignements de la Municipalité :
 - Information sur la participation de la Commune aux lignes de trafic régional.
9. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour **est accepté à l'unanimité**, tel que modifié et présenté.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 7 DECEMBRE 2022.

La Présidente demande si le Conseil veut apporter des modifications sur ledit procès-verbal ?

- Aucune modification n'est proposée.

Le procès-verbal du 7 décembre 2022 est accepté tel que rédigé avec 24 voix et 1 abstention.

4. PREAVIS N°1/2023 – COMPTES DE L'EXERCICE 2022 ET RAPPORT DE GESTION.

Rapport de gestion de la Municipalité :

Le Syndic, Monsieur Claude Philipona, présente le Rapport de gestion en quelques mots. Cette première année complète de la nouvelle législature s'est bien déroulée. Au point de vue des activités de la Municipalité, ce fut une année bien chargée avec notamment le démarrage de la construction du projet du centre du village et des objets à régler au niveau des bâtiments communaux ainsi que le PPA RC 30 Nord qui est sur le point d'être mis à l'enquête et autres.

Durant cette année, au 31 décembre 2022 :

- la population de Lavigny était de 1038 habitants ;
- dix naissances ont été inscrites ;
- sept habitants-es ont obtenu la nationalité suisse. Plusieurs dossiers sont toujours en cours ;
- cinq personnes sont décédées ; une pensée de sympathie leur est adressée (*voir mot de la Présidente au point 9).

Il prie l'Assemblée de prendre connaissance du rapport de gestion et de poser les éventuelles questions à la prochaine séance du Conseil communal. Il souligne que ce livret est lié aux comptes et contient tous les travaux entrepris dans la Commune.

Comptes de l'exercice 2022 :

Le Syndic, présente les Comptes de l'exercice 2022 et il communique des informations sur les différentes écritures. Il souligne que ledit exercice est nettement meilleur que ce qui était prévu au budget ; le résultat de la marge d'autofinancement est en conséquence meilleur que celui escompté.

Madame la Présidente ouvre la discussion.
La parole n'est pas demandée.

La Commission des Finances et la Commission de gestion sont chargées d'étudier ledit préavis municipal et elles sont priées de rendre leurs Rapports pour la prochaine séance.

5. PREAVIS N°2/2023 – DEMANDE DE CREDIT DE CHF 818'000.- POUR LA REFECTION DES CAPTAGES DES SOURCES EN ARNEY.

Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, présente et commente ledit préavis municipal et ses annexes sur l'écran de projection ; il situe lesdites sources sur le plan pour ceux qui ne savent pas où elles se trouvent et il donne une rétrospective sur les différentes étapes pour la réfection des captages des sources en Arney ainsi que son historique (archive de 1908 à ce jour).

Résumé :

Il informe que la Commune de Lavigny est alimentée en eau potable par trois ressources :

- Les sources en Arney qui représentent le 80 % d'apport ; celles-ci sont situées dans le vallon du même nom sur le territoire de la Commune de St-Livres, en zone forestière.
- Le puits des Pommeries qui représente le 15% d'apport.
- Le trop plein du réservoir de St-Livres qui représente le 5% d'apport.

Le pompage depuis le réservoir des Rippes, appartenant à la Commune d'Etoy n'a qu'une fonction de secours.

Les sources en Arney, cette principale ressource a montré des signes de faiblesses dans les années 1980-1990 :

- Certains bras de captage ont été abandonnés à cause d'une qualité sanitaire insuffisante d'eau.
- Des fissures et des racines ont été observées dans certaines chambres et dans les captages.
- Un passage avec la caméra (2021) montre la corrosion dans les conduites en fonte et des affaissements des drains.

La réfection du captage « En Arney » est motivée pour les raisons suivantes :

- Le captage en place est ancien et présente de nombreux signes de faiblesses et de le rénover permet de mieux rentabiliser son potentiel de distribution d'eau.
- L'augmentation du débit d'eau permet de faire face au développement du village et de l'Institution de Lavigny et de soutenir les activités de la terre.
- Le changement climatique provoque des vagues de chaleur de plus en plus fréquentes et plus intenses, contrairement aux périodes de froid nettement plus rares.
- L'alimentation en suffisance d'une eau de qualité permet de voir l'avenir avec sérénité.

Le projet de réfection des captages des sources « En Arney » a été devisé par le bureau d'études hydrauliques Miaz et Weisser SA pour un montant de CHF 818'000.-

Une participation financière de CHF 35'385.- de la part de l'établissement cantonal d'assurances (ECA) sera allouée à la fin des travaux. Ce montant sera adapté selon les coûts réels du décompte final.

Ce projet constitue donc une amélioration significative de l'état d'équipement des infrastructures communales dans cette zone, et un ajustement du réseau de distribution d'eau pour le village.

Il souligne que les zones de protection des eaux de captages seront redéfinies après les travaux.

Les zones de captages seront défrichées et des espèces forestières indigènes, aux racines peu invasives, seront replantées pour éviter des problèmes dans les drains (prêle ou « queues de renard »). Le choix des essences forestières pour les différentes zones des travaux sera tel que défini dans le rapport de la protection de la nature. Ce rapport propose un choix des essences indigènes en station forestière qui seront replantées et précise également les dispositions à prendre dans la zone des travaux concernant la biodiversité.

Le déboisement pour ce projet (v. annexes joints) est prévu dès fin août – début septembre 2023, pour une période de deux mois (environ) en dehors de la période de reproduction de la faune et des oiseaux (avril à juillet).

Des pistes uniques seront définies lors du chantier de manière à éviter de circuler dans toute la zone défrichée ; les véhicules utilisés seront à chenilles de manière à minimiser l'impact sur le sol et des pistes de circulation seront préparées pour faciliter l'accès aux zones de captage.

Lors de la remise en état, les différentes couches seront respectées et une certaine épaisseur depuis la surface sera peu tassée pour assurer un espace racinaire suffisant, en fonction de la zone à replanter.

L'objet du préavis, soit les sources en Arney, sont situées sur territoire de la Commune de St-Livres. En conséquence, la mise à l'enquête publique se déroule auprès de ladite Commune, du samedi 22 avril au dimanche 21 mai 2023.

La Présidente remercie Monsieur Rémy Wulliens et ouvre la discussion.

Monsieur Stéphane Schmidt, Conseiller, demande si les deux captages fermés pour cause de phosphate peuvent être remis en fonction et est-ce qu'il y a eu d'autres analyses ?

Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond qu'à l'époque l'entreprise mandatée a fraisé tout près de la chambre. La caméra a montré un bouchon. La conduite a été sciée et au vu de son état ils ont rebouché complètement, donc l'eau ne circule plus du tout.

Monsieur Guillaume Bultez, Conseiller, remercie pour la présentation. Il demande si après les travaux l'eau sera potable immédiatement ? Si ce n'est pas le cas, quel est le délai d'attente pour son utilisation ? La deuxième question concerne la coupure d'eau pendant les travaux : quelle est la solution de la Municipalité pour que la population ait accès à l'eau potable ? Est-ce par une autre source ?

Monsieur Rémy Wulliens, répond que la date choisie pour la réfection des sources en Arney se fera pendant la période automnale, donc il y a moins de quantité d'eau utilisée (jardins, agricultures, autres) ; le puits des Pommeries sera sollicité et la Municipalité achètera de l'eau à la Commune de St-Livres. Autre solution : activer les pompes du réservoir d'Etoy car celles-ci permettent de refouler l'eau sur Lavigny.

Monsieur Christian Jan, Conseiller, demande quelle est l'augmentation attendue du débit par rapport au débit actuel, valeur relative ?

Monsieur Rémy Wulliens, répond que l'on espère un apport de 50 litres minute supplémentaire. Avec le captage supplémentaire, inexploré jusqu'à maintenant, on pourrait peut-être doubler cette quantité d'eau.

Monsieur Gilles Sandoz, Conseiller, relève que dans la présentation il est discuté de deux secteurs de captages. Il demande s'ils sont totalement indépendants ?

Monsieur Rémy Wulliens répond et explique en se référant sur le schéma à l'écran de projection (dessin et lignes avec lettres). Il relève, en se référant au projet, qu'il y a trois secteurs que l'on peut séparer.

Monsieur Jean-Marc Paul, Conseiller, demande quel est le pronostique de la croissance de la population de Lavigny et de l'Institution ces prochaines années ?

Monsieur Claude Philipona, Syndic, répond que l'on ne peut dire exactement quand on aura combien d'habitants mais selon le plan général d'affectation en vigueur et lord/lors de la mise en vigueur du plan d'affectation RC 30 Nord, cela pourrait être entre 1200 à 1250 habitants entre deux, trois ou quatre ans ; la variation dépend du degré de densification.

Monsieur Jean-Marc Paul reformule différemment sa demande dans le sens qu'en est-il dans les dix ou vingt prochaines années ? Est-ce que lesdits travaux à venir prochainement permettront de supporter l'augmentation des habitants ?

Monsieur Claude Philipona, répond que l'Institution, bien qu'elle consomme passablement, n'a pas annoncé une augmentation significative bien qu'il y ait des constructions en plus. Dans tous les cas la Commune a différents apports en sus de ses sources ; comme l'a mentionné Monsieur Rémy Wulliens, il y a toujours la possibilité de voir avec la Commune de St-Livres et le pompage sur Etoy.

La parole n'est plus demandée.

La Commission des Finances est chargée d'étudier ledit Préavis municipal et est priée de rendre son Rapport pour la prochaine séance.

Monsieur Gilles Sandoz, Conseiller, demande s'il n'y a pas de Commission ad hoc ?

La Présidente répond que le titre du préavis mentionne une demande de crédit pour la réfection. Le Conseiller relève que les conclusions du Préavis municipal mentionnent « ...d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux ... » et « ...autoriser la Municipalité à financer... ». Après vérification, la Présidente relève que selon le document fourni par le DGAIC « Aide-mémoire pour les autorités communales vaudoise » il est stipulé au point 1.12 Préavis municipal, selon la LC « le préavis municipal doit contenir un titre, une référence et reprendre dans son titre les conclusions ; dans le cas présent le titre aurait dû être formulé de la façon suivante : « Préavis 2/2023 concernant une demande de crédit et l'autorisation d'entreprendre les travaux »

La Présidente présente ses excuses en soulignant que le titre du Préavis l'a conduite à l'erreur.

Elle remercie le Conseiller pour sa judicieuse remarque et, dans le cadre du Bureau du Conseil, elle nomme la Commission ad hoc chargée d'étudier ledit Préavis :

- Madame Anja Nusslé en tant que Présidente de ladite Commission.
- Messieurs Vincent Porchet, Jean-Frédéric Favre, Gaddiel Schweizer et Gilles Sandoz en tant que Membres.

6. PREAVIS N°3/2023 – DEMANDE DE CREDIT POUR AMENAGER LA SURFACE LOCATIVE DU BATIMENT B1.

Monsieur Claude Philipona, Syndic, présente ledit Préavis.

Il rappelle divers points :

- En 2020, le Conseil communal acceptait le Préavis municipal pour la constitution d'un DDP en faveur de la Fondation Equitim.
- En 2022, les travaux débutaient.
- Que dans le cadre de ce DDP, à la fin des travaux, les surfaces d'activités revenaient à la Commune et qu'elles étaient livrées brutes (sans chape, sans chauffage, sans cloisons, etc). Il y a les arrivées d'eau et d'électricité.
- Que le rez-de-chaussée du bâtiment B2 est dévolu à l'épicerie, ce qui occupera soit les 2/3 ou la totalité de la surface. Plusieurs projets sont en candidature ; certains souhaitent utiliser l'entier de la surface ; d'autres les 2/3 comme cela avait été présenté dans le projet. Le choix se fera d'ici les deux ou trois prochaines semaines.

Pour le bâtiment B1, la surface est de 230 m² au total, de plain-pied avec des grandes baies vitrées et trois entrées indépendantes. En termes de location, cela peut être loué à trois locataires différents soit 1/3 de la surface, ou deux locataires sous la forme de 1 fois 2/3 et 1 fois 1/3 ou un seul locataire.

Au vu de la situation privilégiée et de l'accès facile de ces locaux, la Municipalité a pensé favoriser un service direct à la population, particulièrement dans le domaine de la santé au sens large (dentistes, hygiénistes, médecins, ostéopathe et autres).

Après divers contacts, l'Ensemble Hospitalier de la Côte (HEC) a manifesté son intérêt. Lors d'une visite de la délégation générale, malgré un fort temps de bise, ils ont été charmés par le projet et par l'endroit. A la suite, ils ont confirmé leur intérêt de location de cette surface pour ouvrir courant 2024 un cabinet médical avec trois postes de consultations, répartis entre différents médecins selon le taux d'activité. Ce centre médical serait sans équipements lourds (sans radiologie ou autres), dédié plutôt à une médecine de premier recours.

Ils ont également exprimé le souhait de louer les surfaces aménagées par la Commune et directement utilisables, à l'exception du mobilier, pour un loyer adapté. Les travaux devront être suivis par la Commune.

Le but de ce préavis municipal est une demande de crédit pour permettre de faire tout l'aménagement intérieur de ce centre médical. Il est précisé que les coûts de construction ne seront engagés qu'après la signature d'un bail établi pour une durée minimale de dix à quinze ans ; dans tous les cas, s'il devait y avoir un départ anticipé, le bail stipulerait qu'ils devraient solder/rembourser la partie des coûts d'investissements des travaux encore non amortis. Les risques financiers sont faibles comptes tenus de la nature de la structure des EHC et étant soutenue également par les pouvoirs publics.

Donc, les travaux seraient réalisés par la Commune, comme maître de l'ouvrage, en étroite collaboration avec l'équipe projet de l'EHC.

La Commune resterait propriétaire de cet objet, soit de l'ensemble des réalisations d'aménagements effectués.

La Présidente remercie le Syndic et ouvre la discussion.

Madame Michèle Salanon, Conseillère, demande si le bâtiment B1 est celui qui est parallèle à la RC 30 Nord ou est-ce celui qui est sur la rue de l'Eglise ?

Monsieur Claude Philipona, Syndic, répond que c'est le 1^{er} bâtiment situé à la rue de l'Eglise, celui qui a la magnifique arche. Le bâtiment B2 est celui dédié à l'épicerie et le bâtiment B3 est dédié à 100% aux logements.

Monsieur Gilles Sandoz, Conseiller, demande si la Municipalité a eu des rapports récents avec l'hôpital car tout récemment un centre médical s'est ouvert à Aubonne ?

Monsieur Claude Philipona, Syndic, répond que c'était relativement récent...il y a eu deux ou trois séances en mars-avril. Leur politique de « médecine de ville » est de situer/répartir des antennes médicales dans différents endroits ; la localisation de Lavigny est pour l'HEC intéressante ainsi que les locaux et l'accès aux transports publics. La Municipalité avait auparavant posé la question à l'Institution car l'HEC ne voulait pas se trouver en porte-à-faux avec l'Institution mais cette dernière a répondu négativement ne trouvant pas d'intérêt stratégique. L'HEC a demandé confirmation à l'Institution qui lui a confirmé son désintéressement.

Monsieur Roman Tarnovsky, Conseiller, demande s'il y a une possibilité de demander des garanties de la part du Canton ? Et qu'en est-il du plafond d'endettement de la Commune ?

Monsieur Claude Philipona, Syndic, répond que le plafond d'endettement de la Commune est relativement confortable. Il pense que la Commune ne pourra pas atteindre ledit plafond d'endettement ; dans cette situation la Commune a un revenu direct (loyer) qui est relativement solide et l'HEC est un locataire solvable et sûr.

La parole n'est plus demandée.

La Commission des Finances est chargée d'étudier ledit préavis municipal et est priée de rendre son rapport pour la prochaine séance. Est nommée également la Commission ad hoc chargée d'étudier ledit préavis :

- Madame Sophie Kandaourof en tant que Présidente de ladite Commission.
- Messieurs Denis Delapierre, Olivier Rochat, Gilles Rossier et Quentin Sandoz, en tant que Membres.

7. POSTULAT DEPOSE PAR MONSIEUR MARCO MARSELLA.

Intitulé : « *LA SECURITE POUR TOUS A LAVIGNY* »

La Présidente avise qu'elle a reçu par courrier postal ledit postulat dans les temps réglementaires. Celui-ci est porté à l'ordre du jour de la séance courante.

La Présidente informe qu'un « postulat » est une invitation à la Municipalité d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport. Le postulat n'a pas d'effet contraignant pour la Municipalité, si ce n'est l'obligation d'analyser une situation et de rédiger un rapport.

La Présidente passe la parole à Monsieur Marco Marsella.

Monsieur Marco Marsella, Conseiller, donne lecture du postulat.

La Présidente remercie le Conseiller et constate, après lecture, que celui-ci respecte les conditions légales de recevabilité. Elle demande aux Conseillers s'ils souhaitent le renvoi devant une Commission ad hoc pour étude ?

Les Membres du Conseil décident (par 25 voix) le renvoi du postulat à la Municipalité pour analyse.

La Présidente prie la Municipalité de rendre son Rapport dans le délai d'une année à partir de ce jour.

La parole n'est pas demandée.

8. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE :

- *Information sur la participation de la Commune aux lignes de trafic régional.*

La Présidente passe la parole à :

Madame Cathy Zanola Rossier, Municipale, informe que la Municipalité poursuit le développement des transports publics dans le cadre de plusieurs projets régionaux pour la ligne 722 (via Etoy-Buchillon-Etoy-Lavigny-St-Livres) et la ligne 726 (via Morges-Lavigny et retour). L'objectif est d'augmenter le nombre de bus sur ces lignes existantes et dans un futur, plus ou moins proche, avoir une liaison sur Aubonne et la gare d'Allaman pour aller à Lausanne-Genève.

En 2021, il y a eu quelques modifications, soit des bus supplémentaires sur la ligne 726 mais le Canton n'a pas fait les rectificatifs à ce moment-là. La répartition n'a pas été faite car le Canton prenait pour référence la ligne 722, qui elle n'avait pas eu de modifications. Et le Canton s'est rendu compte après deux ans qu'il y avait eu une erreur.

En conséquence, les répartitions n'ayant pas été faites comme elles auraient dû, en 2023 le Canton a écrit à la Municipalité qu'il y avait un correctif à faire.

Le point positif est que, durant deux ans, il y a eu des bus supplémentaires et il n'y a pas de rétroactif à payer au Canton.

En revanche, pour 2023, ce rectificatif parviendra à la Municipalité dans le courant de l'automne et celui-ci n'a pas été mis au budget...donc il y aura une différence qui sera écrite dans les comptes 2023.

La Présidente la remercie et elle ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Madame Teodora Laurent, Municipale, donne quelques informations :

- Façades côté Nord et côté Est de l'école : une offre est en attente pour l'entretien et la rénovation.
- Rue de l'Eglise n°9 : dès que le crépis sera posé, la peinture sera faite sur les façades.
- Salle polyvalente (salle de gym) : le toit plat a des fuites d'eau ; une offre est en attente également.

La Présidente la remercie et elle ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, informe sur divers points :

- Route du Moulin Martinet : renseignements sur l'étape n°2 des travaux :
Il reste le tapis à poser et quelques défauts à corriger qui avaient été constatés à la fin des travaux de ladite étape, dont le biais de la bordure qui est plus incliné que ce qui était prévu au départ... et posé à l'étape n°1. L'entreprise mandatée pour cette première

partie a refait les mesures et a confirmé la problématique. Il s'avère que leur fournisseur n'a pas livré la commande avec les références exactes pour cause de lots de palettes mal répertoriées. En conséquence, l'entreprise assumera et remplacera les bordures qui posent problèmes. Les travaux de correction se feront fin août. Dès que la Municipalité aura tous les éléments, ceux-ci vous seront communiqués.

Les soumissions ont été ouvertes cet après-midi même ; quatre entreprises ont été sollicitées :

- Perrin, Camandona, Barbey et MGC. Les trois premières ont répondu. Après étude des propositions à la suite des soumissions, l'adjudication a été donnée à l'entreprise Barbey.

Monsieur Rémy Wulliens présente à l'écran de projection le projet de l'étape n°3 ; actuellement les dossiers sont entre les mains des services de l'Etat pour consultation. Les travaux prévus sont l'eau potable, l'éclairage et la chaussée :

- refaire la conduite d'eau potable et les vannes de prises pour chaque bâtiment,
- déplacer la borne hydrante, qui est située vers la ferme et près de la station de la Romande Energie,
- l'éclairage public : nouveaux mâts, ampoules LED, avec télégestion,
- l'entreprise de la SEFA va profiter de ces fouilles pour poser des tubes pour la fibre optique,
- création d'un trottoir et des grilles d'écoulement,
- faire la réfection du « dos d'âne »,
- installer des potelets.

La Municipalité a profité du dossier pour le présenter à la DGMR et faire la demande de passer toute la rue du Moulin Martinet en zone 30 km/heure. Le Voyer a annoncé que le délai d'attente du retour du dossier est de 5 à 6 mois... espérons que cela sera moins pour pouvoir mettre ledit dossier à la mise à l'enquête publique pour une période de trente (30) jours. S'il n'y a pas d'oppositions ou put traiter ces oppositions, la Municipalité espère commencer les travaux après les vacances d'été.

Un autre projet en cours est de sécuriser les écoliers entre le carrefour d'Etoy et l'arrêt du bus, c'est-à-dire de construire un trottoir. Monsieur Rémy Wulliens en donne les explications sur l'écran de projection.

Le propriétaire situé près du parking de l'auberge, après discussion avec la Municipalité, a replanté sa haie différemment ; ce qui permettrait d'utiliser toute la largeur du domaine public pour élargir le trottoir à partir de la chambre Swisscom, (qui est à cheval sur le trottoir et à déplacer à leur frais) et de mettre une bordure tout le long jusqu'à l'entrée de la parcelle pour arriver sur le petit chemin des petits écoliers et ensuite de continuer la prolongation pour arriver sur le quai du bus.

L'entreprise Barbey a été mandatée et exécutera ces travaux.

La Présidente remercie Monsieur Rémy Wulliens pour ses exposés.

Elle ouvre la discussion.

Monsieur Hervé Moine, Conseiller, demande concernant les travaux sur la route du Moulin Martinet confirmation que la bordure va être changée sur toute la longueur ?

Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que la bordure sera changée là où elle pose un problème.

Monsieur Hervé Moine, Conseiller, demande si cela a du sens ?

Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que des riverains sont incommodés. Peut-être qu'en posant uniquement le tapis ces inconvénients disparaîtraient ; mais dans le doute, il serait ridicule de poser ce tapis et se rendre compte que les désagréments persistent.

Monsieur Hervé Moine, Conseiller, souligne que l'on parle de 2 cm ?

Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que l'on parle de 2,5 cm voir 3 cm aux points les plus critiques. De 5 cm au départ, monter de 3 cm cela ne semble pas grand-chose ; mais cela fait un dépassement de plus de 30% de la valeur initiale. Ce problème se trouve surtout au niveau des entrées/accès...au niveau des chemins des Pommeries et des Pontets il y a un dépassement de plus de 30%.

Monsieur Hervé Moine, Conseiller, remarque que la route a rétréci et trouve que le gendarme couché n'a pas de sens à son avis...à quoi sert-il ? Cela n'est pas utile dans une zone à 30 km/h ?

Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que dans une zone à 30 km/h, il est demandé de poser des mesures pour éviter que les gens prennent de la vitesse. Et le gendarme couché aura encore plus de sens prochainement.

Monsieur Guillaume Bultez, Conseiller, demande s'il faut reprendre la réfection du trottoir en totalité ?

Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que l'on va ôter les bordures existantes sur les entrées ; cela peut être sur 5m, 10m, ...à voir sur place les secteurs à changer. Les bordures non conformes vont être retirées ; sur les extrémités où il n'y a pas d'entrée, il n'est pas nécessaire d'intervenir car cela ne dérange rien, ni personne. Monsieur Wulliens donne quelques explications techniques.

Monsieur Jean-Marc Paul, Conseiller, demande concernant le projet de trottoir qui va du carrefour d'Etoy à l'arrêt de bus, si l'on a envisagé de bien « casser » la vitesse pour les gens qui rentrent dans le parking où est situé l'arrêt du bus ?

Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond, en se référant au plan sur l'écran de projection (ligne bleue), qu'il y a une grille de caniveau entre deux arbres qui va rester et entre cette grille et le sol actuel il y a une jolie petite pente ; en mettant à cet endroit une bordure basse de 5cm cela va créer un seuil dit trottoir franchissable ce qui va ralentir l'entrée au parking.

Madame Cathy Zanola Rossier, Municipale, rajoute en rapport à ce qui a été dit sur le trottoir franchissable que l'on a pensé aux personnes à mobilité réduite ou à des personnes avec des poussettes qui rencontrent des difficultés à passer sur des trottoirs plus haut ; ce qui fait que ce trottoir qui vient en pente douce jusque vers l'arrêt des bus est plus adapté.

Monsieur Claude Philipona, Syndic, transmet deux informations :

- Projet chantier centre du village : la Municipalité a reçu un état financier sachant que la partie qu'elle doit payer est quasiment terminée ; il y a un dépassement global de l'ordre de CHF 100'000.00 et en revanche il y a une réserve de CHF 700'000.-. Ce ne sont pas les comptes définitifs et les nouvelles sont plutôt bonnes par rapport à la situation qui nous préoccupait au moment du départ du chantier, à la suite des augmentations des tarifs sur les fournitures et la construction.
- Epicerie : cet objet est en cours de traitement.
- PPA RC 30 Nord : la Municipalité a reçu le dossier final pour la mise à l'enquête ; celle-ci va être lancée et le 12 juin il y aura une séance de présentation à la population.

La Présidente le remercie et elle ouvre la discussion.

La parole n'est plus demandée.

9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

La Présidente ouvre la discussion.

Madame Sophie Kandaourof, Conseillère, demande à la Municipalité si elle a des nouvelles par rapport au calendrier sur l'aménagement de la rue de l'Eglise ?

Monsieur Claude Philipona, Syndic, répond que le projet est en train de s'affiner. Globalement c'est tout à fait similaire aux conclusions de l'avant-projet. Il n'y a pas de calendrier définitif mais il y a un point qui doit être réalisé et c'est celui de la zone autour de la place.

Madame Michèle Salanon, Conseillère, remercie la Municipalité pour les treize bancs posés dans divers endroits du village et qui sont très sympas.

Monsieur Gilles Sandoz, Conseiller, rappelle que le mécanisme de l'horloge de l'église a été refait et il demande si la Municipalité a pensé aux cloches ? Normalement, lors des réunions du Conseil communal elles sonnent ?

Madame Teodora Laurent, Municipale, répond qu'il y a eu une coupure d'électricité ce matin et cela peut en être la raison mais elle vérifiera par sureté.

Communications de la part du Bureau du Conseil et de sa Présidente :

- Sortie des Autorités communales :

Monsieur Guillaume Bultez, Conseiller, annonce que la sortie prévue le 2 septembre est déplacée au 9 septembre 2023. Un complément d'information vous parviendra ultérieurement, le moment voulu.

La Présidente remercie l'Assemblée pour sa présence à la séance d'information du DGAIC présentée courant février 2023.

Elle relève que la prochaine séance du Conseil sera la dernière avant la pause de l'été et sera suivie d'un apéritif dinatoire. Le bulletin d'inscription vous sera transmis sous peu par courriel ; elle remercie d'avance pour une réponse dans le délai imparti.

Lors de cette séance fixée le 28 juin courant à 18 heures, il y aura également l'élection du Bureau pour 2023-2024.

Elle remercie l'Assemblée pour leur présence et leur engagement sur les débats de ce soir.

La Présidente clôt la séance à 22h51

La Présidente
Georgeta Rossier

La secrétaire
Loredana Simone